

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 44 (1956)

Heft: 833

Artikel: ...la passion de la justice sociale la possédait

Autor: Thibert, Marguerite

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

...la passion de la justice sociale la possédait

« Puisque vous allez travailler quelques mois à Genève, ne manquez pas de prendre contact avec notre amie Emilie Gourd, la secrétaire générale de l'Alliance internationale. » Tel avait été l'ultime conseil que m'avait donné Cécile Brunschvicg, présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes, lorsque, fin 1925, j'avais pris congé d'elle au moment de partir de Paris pour remplir au B.I.T. l'engagement, supposé temporaire, que je venais d'y contracter. J'eus hâte de suivre cette suggestion, tant par déférence pour celle qui l'avait formulée — auprès de laquelle je venais de participer à une campagne suffragiste à l'occasion des élections municipales françaises — que poussée par le désir de connaître mieux Emilie Gourd. J'avais rencontré parfois celle-ci dans des réunions internationales. Ses brillantes interventions — où se révélait la vivacité de son intelligence, la franchise de son caractère et l'élévation de ses sentiments — m'avaient séduite. Mais ces contacts avaient été rares et distants. Or ma curiosité était aussi grande d'approcher, en Emilie Gourd, le leader du mouvement féministe genevois, que la secrétaire générale de l'Alliance, car nous autres femmes françaises menions alors la lutte suffragiste dans les mêmes conditions que nos voisines de Suisse : je veux dire avec le sentiment de frustration que donne la conscience d'appartenir à un pays de vieille et solide démocratie, sans y jouir des droits du citoyen !

Aussi était-ce allègrement qu'un des premiers samedis de janvier 1926 — il y a juste trente ans — je suivais après déjeuner le chemin encombré de neige qui conduisait du bâtiment provisoire du B.I.T. — l'actuel siège du C.I.C.R. — aux crêts de Pregny. Je reçus d'Emilie Gourd l'accueil chaleureux qu'elle savait si bien dispenser à ceux dont les préoccupations s'harmonisaient avec les siennes. Après un échange de vues dans son cabinet de travail sur les difficultés respectives du suffragisme en Suisse et en France, et un rapide examen du problème social particulier qui m'amenaient au B.I.T., je voulus, par discrétion, clore ma visite, mais Emilie me retint pour que je fisse la connaissance de sa mère « dont l'intérêt pour les questions sociales était tel, m'assura-t-elle, que me présenter à elle s'imposait ». Ce ne fut qu'à la nuit tombante que je redescendis vers la ville, après avoir noué les liens d'une amitié confiante que seule la mort d'Emilie put rompre vingt ans plus tard.

J'eus souvent l'occasion de revenir familièrement dans l'accueillante demeure de Pregny. L'aspect en était quelque peu patricien, mais les deux femmes qui y vivaient avaient l'esprit ouvert, très démocratiquement, à tous les problèmes humains et la passion de la justice sociale les possédait. L'âme du philosophe Gourd — ce fils des Cévennes attiré par sa foi dans la patrie du Grand Réformateur, et retenu là pour toujours — habitait encore cette maison, tout entière fidèle à sa haute conscience. Aucune atmosphère morale ne pouvait être plus sereine que celle qu'on y respirait. On se sentait meilleur en franchissant le seuil.

Nos relations, d'abord purement amicales, se renforcèrent trois ans plus tard par l'effet d'une sorte d'obligation. Albert Thomas — le premier directeur du B.I.T. — me confiait alors la charge de diriger, et déjà d'organiser, une nouvelle section du B.I.T. destinée à s'occuper des problèmes du travail des femmes et des jeunes gens. Cette fonction impliquait, notamment, le maintien de relations suivies avec les associations féminines internationales qui s'intéressaient aux problèmes sociaux. Sur le plan officiel, j'eus ainsi fréquemment affaire avec la secrétaire générale de l'Alliance. Je trouvais en Emilie Gourd, en toutes circonstances, une partenai-

re loyale, pleinement sympathique à l'idéal de progrès social que sert l'O.I.T., et prête à seconder, dans la mesure de ses moyens, l'œuvre de notre organisation.

Et cependant, à cette époque, les contacts de l'O.I.T. et des associations féminines n'étaient pas toujours aisés. Certaines de ces associations, dans un sentiment d'égalarisme intransigent, menaient campagne contre la protection légale spéciale aux femmes, y compris contre quelques-unes des conventions et recommandations adoptées par l'O.I.T.

Grâce à la rectitude de son jugement, Emilie Gourd fut l'une des principales dirigeantes du mouvement féministe qui surent retenir l'Alliance internationale hors d'une lutte choquante pour les pionniers et pionnières de la législation du travail qui avaient consacré de durs efforts à obtenir les lois et règlements destinés à protéger les ouvrières contre de mauvaises conditions d'emploi. C'est dans un sentiment démocratique qu'elle se refusait à suivre les égaristes intégrales. Comme son amie Cécile Brunschvicg, elle considérait que des femmes bourgeoises, ou des professionnelles des carrières libérales, ne pouvaient déceintement trancher la question contre l'avis des intéressées directes : les travailleuses manuelles. A celles-ci d'exprimer leur sentiment sur le sujet.

D'autre part, l'action tenace que menait le B.I.T. pendant la grande dépression économique des années 30 pour défendre le droit des femmes à l'emploi, contre les préjugés et égoïsmes qui menaçaient alors sérieusement ce droit essentiel de tout être humain, méritait à ses yeux le plein appui du mouvement féministe. Elle comprit immédiatement l'importance de tels efforts et aimait à en souligner l'opportunité devant les affiliées de l'Alliance, en balance avec les réserves que certaines formulaient contre quelques clauses de la réglementation internationale du travail. Ainsi se maintint entre l'Alliance internationale et l'O.I.T. des relations harmonieuses dont bénéficia notre grande amitié personnelle.

Marguerite Thibert

...assesseur à la Société des Nations

9 avril 1930 — il y a de cela un quart de siècle — Mlle Emilie Gourd, pleine de vie et d'enthousiasme, se rend au Palais Wilson pour inaugurer sa fonction d'assesseur au Comité de protection de l'enfance de la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse. En ce début d'avril, il fait encore froid, mais les deux magnolias roses et blancs de la terrasse du Palais Wilson entr'ouvrent déjà leurs pétales ; ils vont inspirer le premier discours du nouvel assesseur qui désire entretenir un peu de beauté à ses compétences techniques.

La Commission consultative, qui comprend à cette époque deux comités — celui de la traite des femmes et des enfants et celui de la protection de l'enfance — compte alors onze représentants gouvernementaux : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pologne, Roumanie (huit pays européens), Etats-Unis, Japon, Uruguay pour les autres continents. Cette énumération fait voir immédiatement la différence avec les Nations Unies, où le facteur géographique a diminué la place de l'Europe tout en élargissant le concours de l'Amérique latine, ainsi que celui de l'Asie et du Proche-Orient. C'est ainsi que la Commission des questions sociales des Nations Unies, successeur lointain de la Commission consultative de la Société des Nations, compte actuellement dix-huit gouvernements, dont cinq pour les Amériques, cinq

...abolitionniste ardente, Mlle Gourd prend sa plume alerte

Janvier 1932... Genève se prépare à recevoir la Conférence du désarmement. Les pouvoirs publics bâtissent l'annexe de verre au siège de la Société des Nations. Les peuples du monde entier tournent leurs yeux vers la capitale des nations, dans l'espoir ardent qu'on va y consolider la paix.

D'autres, cependant, songent au profit qu'ils pourront tirer de la présence à Genève de tant de militaires, en exploitant leurs passions. Le bruit court que des maisons de tolérance vont être rouvertes à cette occasion.

pour l'Asie et le Proche-Orient, cinq pour l'Europe et trois pour le bloc soviétique (où il y a Europe et Asie).

La particularité la plus intéressante cependant, en 1930, est la participation des assesseurs dans les deux comités. Ces assesseurs étaient nommés soit pour représenter des organisations internationales, soit à titre individuel, en raison de leur grande compétence. D'une part, on considérait qu'ils se feraient l'écho de l'opinion publique dans les différents pays, afin de stimuler leur intérêt aux problèmes traités à la Société des Nations dans le domaine social et, d'autre part, pour mettre leurs connaissances techniques à la disposition des comités. Ces assesseurs, au nombre de six, au moment où Mlle Gourd prit ses fonctions, siégeaient de plain-pied avec les membres gouvernementaux, mais ne disposaient pas du droit de vote.

Les six organisations ayant des assesseurs en 1930 étaient les suivantes :

Association internationale pour la protection de l'enfance (Bruxelles).

Fédération internationale des syndicats ouvriers (Amsterdam).

Organisation internationale des écrivains et écrivaines (Londres).

Union internationale des ligues féminines catholiques (Utrecht).

Union internationale de secours aux enfants (Genève).

Organisations féminines internationales qui, jusqu'en 1930, avaient été représentées par Miss Rathbone et à laquelle Mlle Gourd succédait.

Le nombre des assesseurs, de six à cette époque, fut porté ultérieurement à sept, puis à douze, et enfin, en 1936, au moment de la réorganisation de la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse — qui devint la Commission consultative des questions sociales de la Société des Nations — la collaboration permanente si féconde des assesseurs fut supprimée au bénéfice d'une augmentation du nombre des membres gouvernementaux dans la Commission qui fut portée à vingt-cinq. Sans doute, la Commission se réservait de faire appel à chaque session au concours d'un ou de plusieurs assesseurs, mais uniquement pour un sujet déterminé, ce qui modifia leur mode de collaboration. En effet, alors que les assesseurs exercèrent jusqu'en 1936 un rôle de conseillers permanents et attirés des comités de la Commission consultative, à partir de 1936, ils devinrent plutôt des experts et techniciens pour des sujets restreints et non pour un travail d'ensemble comme précédemment.

Au moment où Mlle Gourd siège pour la première fois, le Comité de la protection de l'enfance est engagé dans des études relatives à l'influence du cinéma sur l'enfance. On entend des exposés du Dr De Feo, directeur de l'Institut international du cinéma éducatif de Rome. On en est aussi à l'enquête préliminaire sur l'enfance en danger moral et social, enquête à laquelle Mlle Chaptal, membre de la délégation française au Comité, devait vouer tant d'efforts.

Le comte Carton de Wiart faisait entendre la voix de la Belgique à propos de l'élabora-

Mlle Gourd, abolitionniste ardente, prend sa plume alerte pour écrire, le 20 janvier 1932, au chef du Département de justice et police cantonal :

Je rentre d'une série de conférences dans quelques villes de la province française (Lyon, Grenoble, St-Etienne, etc.) qui m'ont mise en relations avec des groupements très préoccupés par la lutte contre la réglementation de la prostitution. Et j'ai été très frappée des bruits qui se répandent à cet égard sur notre

tion d'un accord international sur le retour au foyer des enfants adolescents.

L'ambassadeur Regnaud et M. Bourgeois représentaient alors la France, tandis que M. S. W. Harris et Miss J. Wall apportaient le concours du Home Office du Royaume-Uni. Le professeur Ugo Conti, qui venait de succéder à l'ambassadeur Paulucci di Calboli, portait son intérêt sur la reconnaissance et l'exécution à l'étranger des jugements en matière alimentaire, sujet qui vient d'être couronné aux Nations Unies par l'élaboration d'un projet de convention. Mme Grabinska, juge des enfants en Pologne et déléguée suppléante de son pays auprès du ministre Chodzko, orientait les travaux du Comité de protection de l'enfance vers la grande question des mineurs délinquants ; elle trouvait en Mlle Gourd un fervent appui pour la cause de ces enfants que les pays soumettent autant que possible à des mesures de rééducation.

Le secrétaire général de la Société des Nations, Sir Eric Drummond, était encore représenté en 1930 à la Commission consultative par Dame Rachel Crowdy (ce fut sa dernière année au secrétariat de la Société des Nations), dont les éminents services furent reconnus par sa nomination plus tard en qualité d'assesseur à la Commission. Elle était assistée dans ses fonctions par la très compétente Mlle Colin, de Belgique, ainsi que par l'auteur de ces quelques réminiscences.

C'est bien à regret que je limite l'évocation de tant de personnes que la plume alerte d'Emilie Gourd aura fait connaître en son temps aux lecteurs du *Mouvement féministe*.

J'en reviens encore aux comparaisons entre cette période de 1930 à la Société des Nations, et de 1953 à la Commission des questions sociales des Nations Unies (9^{me} session).

En 1930, nous voyons onze représentants gouvernementaux, en grande majorité européens, et six assesseurs. En 1953, à la Commission des questions sociales des Nations Unies, nous voyons dix-huit représentants gouvernementaux recrutés dans divers continents, des représentants de quatre institutions spécialisées, et enfin ceux de trente-quatre organisations non gouvernementales. *Tempora mutantur...* En 1930, c'est encore une atmosphère presque familiale qui règne dans la Commission consultative de la S.D.N. et dans ses deux Comités. Les problèmes discutés sont bien internationaux, mais à l'échelle plus humaine ; il n'y a pas encore le vertige d'une vision mondiale, où pour faire efficacement le tour d'une question, il faut nécessairement réduire le problème à un aspect régional.

A l'avant-garde des progrès sociaux, confiante en la bonté des êtres, Emilie Gourd aurait facilement su s'adapter, j'en suis sûre, à une période comme la nôtre, qui affronte audacieusement de nouvelles expériences sans trop se préoccuper de leurs dangers. Son enthousiasme communicatif aurait d'ailleurs trouvé moyen de tourner ces dangers dans un sens constructif, et c'est là l'exemple bien-faisant qu'elle nous laisse !

J. de Romer

que l'héroïne renonce au bouheur de fonder un foyer pour se lancer à la poursuite d'un rêve humanitaire. Ainsi, dès sa jeunesse, notre amie aspirait à une vie bien différente de celle que nous imaginions pour elle, car cette jeune fille choyée, admirée, ne souhaitait que mettre au service d'une collectivité lésée, les forces et les dons magnifiques dont elle disposait.

Nos jadis de Pregny ! L'arrivée à la chère maison où nous accueillait la grâce souriante de Mme Gourd, l'inaltérable bienveillance de M. Gourd et les yeux rieurs d'Emilie, tout heureuse de nous recevoir dans son home. C'étaient alors les parties de croquet, le plantureux goûter, les longues promenades dans la belle propriété, le banc d'où l'on voyait les tours de Saint-Pierre, nous nous attardions au soleil couchant, devant le lac et les Alpes. Et quel honneur d'être reçues parfois dans la vaste bibliothèque de M. Gourd, où les nombreux livres alignés sur les non moins nombreux rayons, donnaient une telle atmosphère d'érudition ! Et nous revivions les bras chargés de fleurs, le cœur gonflé de joie et d'affection émue.

Notre profonde reconnaissance, Emilie, pour les belles heures que votre amitié nous offrit au début de notre existence, comme à son déclin. Votre vie ardente, généreuse, courageuse illustre pleinement la pensée que vous aviez choisie pour votre « dernier *Mouvement* » (22 décembre 1945) : « Il faut pouvoir tout risquer, fût-ce notre vie entière, sur une grande espérance ». Car, dès votre jeunesse, nous vous avons vue lutter sans jamais faillir pour une cause que vous jugiez urgente et juste.

S. Divorne et M. Vouga-Hoffner

Un événement pour le cinquantenaire de l'Ecole secondaire

En contemplant, l'autre jour, une photographie datant d'avril 1898, soit il y a presque cinquante-huit ans (comme le temps passe !), j'ai revu ou plutôt revécu le temps heureux de notre vie d'écolière. Cette photographie représente une groupe d'élèves jouant *Esther*, tragédie de Racine, écrite en 1688

pour les demoiselles de St-Cyr, à la demande de Mme de Maintenon.

Cette pièce, délicieux poème, dont Sainte-Beuve a dit : « C'est l'épanchement le plus pur, la plainte la plus enchanteresse de cette âme tendre », cette pièce, dis-je, avait été choisie à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire de l'Ecole secondaire. Le succès, dans le public, en fut très grand et cela, malgré l'absence totale de l'élément masculin ; ceci non pas par « féminisme », mais par « bienséance ». Un seul homme fut autorisé à voir les jeunes filles évoluer sur la scène du Casino de St-Pierre, c'était de directeur de l'Ecole, M. Philippe Bonneton.

A la seconde représentation cependant, et à la suite de nombreuses réclamations, on admit les pères et frères des actrices et quelques privilégiés. On a peine à le croire aujourd'hui, et c'est pourtant l'exacte vérité. Autres temps, autres mœurs !

Le choix des rôles avait été fait par nos deux professeurs de diction, lesquels, lors des représentations, furent tout à tour souffleurs et régisseurs. C'étaient MM. Aug. Schneegans et Emile Redard. Ce dernier était, pour nous

toutes, un dieu. Quel honneur et quelle joie d'être distinguée par lui !

On avait donné à Emilie Gourd le rôle de « Zarah », la femme d'Aman, de l'« impie Aman » (dit le texte) rôle admirablement tenu par une de nos camarades disparue depuis longtemps. Ce n'était pas un très grand rôle que celui de Zarah, mais difficile à rendre justement parce que très court et assez effacé. Emilie Gourd le joua parfaitement, charmante dans sa robe rouge, elle avait une tenue remarquable.

Excellente camarade, aimant le théâtre — elle avait écrit, étant encore très jeune, maintes pièces jouées avec succès soit chez elle, avec sa sœur, soit chez des amis — elle fut toujours pour nous toutes, lors des répétitions et représentations, un appui. Nous aimions l'entendre nous donner des conseils, nous féliciter ou parfois nous grondant gentiment, mais toujours avec cette autorité et cette précision qu'elle garda toute sa vie.

J'ai tout à la fois plaisir à l'évoquer dans sa robe de Zarah et à peine à penser que dix ans déjà se sont écoulés depuis qu'elle n'est plus.

Assuérus - H. N.